

23



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

le jeudi 26 mars 2009

Troisième session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le jeudi 26 mars 2009

13 h

Prière.

M. Jody Carr accueille à la Chambre l'ancien ministre Vaughn Blaney, député libéral provincial de Queens-Sud de 1987 à 1995 et d'Oromocto-Gagetown de 1995 à 1999.

M. McGinley (Grand Lake-Gagetown) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens des régions de Gagetown, de Hampstead et de Belleisle, qui sont contre l'abolition dans ces trois régions des services de traversier sur le fleuve Saint-Jean. (Pétition 29.)

M. Northrup (Kings-Est) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Miramichi, qui exhortent le gouvernement à accélérer la vente et la réouverture de l'usine Weyerhaeuser, à Morrison Cove. (Pétition 30.)

L'hon. M. Albert (Caraquet) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Caraquet et de la région, qui demandent la réouverture de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus RHSJ et de 40 lits ainsi que le rétablissement des services perdus il y a trois ans, y compris les services d'urgence 24 heures sur 24 et l'entrée des ambulances, sans aucune réduction des services actuellement offerts. (Pétition 31.)

M. Fitch donne avis de motion 46 portant que, le jeudi 2 avril 2009, appuyé par M. Alward, il proposera ce qui suit :

attendu que les factures d'impôt foncier qu'ont reçues récemment les gens du Nouveau-Brunswick sont déterminées selon les taux d'impôt foncier et les évaluations foncières ;

attendu que la hausse importante des évaluations foncières au cours des dernières années a donné lieu à une augmentation spectaculaire des factures d'impôt foncier et exerce des pressions financières indues sur les particuliers et les familles ;

attendu que le repli des marchés mondiaux, le resserrement du crédit et une récession nationale ont rendu de plus en plus difficile à tous les gens du Nouveau-Brunswick le paiement de factures d'impôt foncier alourdies ;

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick et les municipalités doivent rendre compte des recettes additionnelles que pourraient produire les évaluations foncières accrues et parce qu'aucun propriétaire ne devrait être obligé de payer un impôt foncier plus élevé sans

explication ni preuve de l'augmentation de la valeur marchande de son bien ;

attendu qu'il incombe au gouvernement provincial et aux administrations municipales de faire preuve de franchise, d'équité et de transparence en matière fiscale ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à adopter des mesures législatives visant à imposer un plafond aux évaluations foncières afin de protéger les particuliers et les entreprises contre des augmentations spectaculaires de leurs factures d'impôt

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à travailler avec toutes les parties prenantes dans la province afin de promouvoir l'accès à la propriété et de créer un climat propice aux affaires pour que le Nouveau-Brunswick puisse prospérer et que la question de l'impôt foncier ne soit pas transférée aux municipalités.

Conformément à l'avis de motion 39, M. Alward, appuyé par M. Fitch, propose ce qui suit :

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick a connu un important recul au cours des récents mois en raison du ralentissement sur les marchés économiques mondiaux ;

attendu que le Nouveau-Brunswick a garanti aux contribuables de la province qu'elle serait complètement autosuffisante d'ici à 2026 en éliminant le besoin des paiements de transfert fédéraux ;

attendu que la dette nette actuelle du Nouveau-Brunswick a considérablement augmenté au cours des deux dernières années financières et qu'elle devrait atteindre 9 milliards de dollars d'ici à 2011, selon le vérificateur général de la province ;

attendu qu'il est essentiel que la province du Nouveau-Brunswick gère ses finances de façon efficace et responsable pour que les générations futures ne soient pas aux prises avec la dette par suite de la mauvaise gestion financière de la génération actuelle ;

attendu que le vérificateur général a demandé à deux reprises au gouvernement de fournir aux contribuables du Nouveau-Brunswick des repères financiers détaillés qui indiquent les progrès sur la voie de l'autosuffisance ;

attendu que la dette nette et le déficit de la province doivent être réduits aux cours des années qui viennent pour que le coût de cette dette n'entrave pas la prestation des programmes et services que les gens du Nouveau-Brunswick jugent essentiels ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à fournir les repères financiers détaillés qui indiquent les progrès de la province sur la voie de l'autosuffisance ainsi qu'un plan à long terme visant la réduction de la dette et du déficit, y compris les dates et les repères financiers à atteindre, comme l'a recommandé le vérificateur général.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Fraser, chargé de la vice-présidence, assume sa suppléance.

M. Fitch invoque le Règlement ; il soutient que les propos du ministre des Finances ne portaient pas sur les principes de la motion 39. L'hon. M. Lamrock intervient au sujet du rappel au Règlement. Le président suppléant statue que le rappel au Règlement est bien fondé.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Lamrock, appuyé par l'hon. V. Boudreau, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 39 soit amendée comme suit :

par la substitution, au premier paragraphe du préambule, de ce qui suit :

« attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick est aux prises avec des défis importants en raison du ralentissement de l'économie mondiale » ;

par la substitution, au deuxième paragraphe du préambule, de ce qui suit :

« attendu que le Nouveau-Brunswick s'est lancé sur la voie de l'autosuffisance d'ici à 2026 » ;

par la substitution, au cinquième paragraphe du préambule, de ce qui suit :

« attendu que des vérificateurs généraux ont, au fil des ans, demandé à des gouvernements de fournir à la population du Nouveau-Brunswick des repères financiers détaillés qui indiquent les progrès vers leurs objectifs respectifs en matière de prospérité » ;

par l'ajout d'un septième paragraphe du préambule :

« attendu que le ministre des Finances a déposé un plan audacieux et judicieux à cinq volets en vue d'assurer un leadership pour une économie plus forte » ;

par la substitution, au paragraphe de la résolution, de ce qui suit :

« qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à fournir des repères détaillés qui indiquent les progrès de la province

sur la voie de l'autosuffisance et à fournir chaque année une mise à jour détaillée sur les progrès quant à tous les éléments du plan à cinq volets du gouvernement, y compris les progrès vers le rétablissement de l'équilibre budgétaire. »

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M^{me} C. Robichaud, aussi chargée de la vice-présidence, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, M. Fraser reprend la présidence.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

La motion 39 amendée, dont le texte suit, est mise en discussion :

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick est aux prises avec des défis importants en raison du ralentissement de l'économie mondiale ;

attendu que le Nouveau-Brunswick s'est lancé sur la voie de l'autosuffisance d'ici à 2026 ;

attendu que la dette nette actuelle du Nouveau-Brunswick a considérablement augmenté au cours des deux dernières années financières et qu'elle devrait atteindre 9 milliards de dollars d'ici à 2011, selon le vérificateur général de la province ;

attendu qu'il est essentiel que la province du Nouveau-Brunswick gère ses finances de façon efficace et responsable pour que les générations futures ne soient pas aux prises avec la dette par suite de la mauvaise gestion financière de la génération actuelle ;

attendu que des vérificateurs généraux ont, au fil des ans, demandé à des gouvernements de fournir à la population du Nouveau-Brunswick des repères financiers détaillés qui indiquent les progrès vers leurs objectifs respectifs en matière de prospérité ;

attendu que la dette nette et le déficit de la province doivent être réduits aux cours des années qui viennent pour que le coût de cette dette n'entrave pas la prestation des programmes et services que les gens du Nouveau-Brunswick jugent essentiels ;

attendu que le ministre des Finances a déposé un plan audacieux et judicieux à cinq volets en vue d'assurer un leadership pour une économie plus forte ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à fournir des repères détaillés qui indiquent les progrès de la province sur la voie de l'autosuffisance et à fournir chaque année une mise à jour détaillée sur les progrès quant à tous les éléments du plan à cinq volets

du gouvernement, y compris les progrès vers le rétablissement de l'équilibre budgétaire.

La motion 39 amendée, mise aux voix, est adoptée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 40, *Loi modifiant la Loi sur le vérificateur général*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M^{me} C. Robichaud, aussi chargée de la vice-présidence, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

M^{me} Dubé invoque le Règlement ; elle demande que l'hon. M. Albert retire certains propos. Le président sursoit à statuer.

Le débat se poursuit. Après un autre laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

Projet de porte d'entrée de la route 1 : Sommaire de la demande de qualifications pour la conception, la construction, le financement, l'exploitation, l'entretien et la réfection d'une route à quatre voies entre St. Stephen et River Glade (23 mars 2009) ;
statistiques de l'état civil, rapport annuel pour 2007 (24 mars 2009).